

# COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

## AVIS

**(BRUGEL-AVIS-20190626-282)**

**Relatif au rapport du gestionnaire de réseau sur l'exécution des missions de service public en matière d'électricité et de gaz pour l'année 2018**

**Pour les parties « éclairage public », « sécurité des installations intérieures au gaz » et « conversion du gaz pauvre en gaz riche »**

**Donné sur base de l'article 25 de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et de l'article 19 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale.**

**Le 26 juin 2019**

## Table des matières

1	Base légale.....	3
2	Gestion de l'éclairage public en voirie communale.....	3
2.1	Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019 .....	4
2.2	La construction des installations d'éclairage public .....	6
2.2.1	Construction des installations.....	6
2.2.2	Amélioration de la performance énergétique des luminaires.....	7
2.2.3	Essais sur site et étude URE .....	10
2.3	Consommation de l'électricité .....	11
2.4	Entretien systématique .....	12
2.5	Dépannages et dégâts aux installations.....	13
2.6	Etude sur les synergies possibles entre acteurs qui assurent la gestion de l'éclairage public à Bruxelles .....	14
2.7	Contenu du rapport.....	15
3	Sécurité des installations intérieures gaz.....	16
3.1	Introduction .....	16
4	Conversion du gaz pauvre en gaz riche.....	17
5	Conclusion.....	18

## Liste des illustrations

Figure 1:	Evolution du nombre de luminaires .....	7
Figure 2:	Evolution de la puissance moyenne par luminaire .....	8
Figure 3:	Evolution de la répartition en puissance des 4 plus importants types de luminaire .....	10
Figure 4:	Evolution de la consommation en électricité des luminaires .....	11
Figure 5:	Evolution des coûts relatifs aux remplacement préventif (entretien systématique) et correctif (dépannage) après le changement de fréquence.....	12
Figure 6:	Evolution des différents types de pannes .....	13

## Liste des tableaux

Tableau 1:	Suivi du budget éclairage public.....	5
Tableau 2:	Evolution des technologies de lampes dans le parc de luminaires.....	9
Tableau 3:	Délais et taux de dépannage .....	14

## I Base légale

Conformément à l'ordonnance du 19 juillet 2001 (ci-après « ordonnance électricité »), SIBELGA a établi un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public (MSP) réalisées pour l'année 2017. Ces missions découlent du programme des missions de service approuvé, après avis de BRUGEL ([Avis n°232](#)), par le Gouvernement.

En effet, l'article 25 §1<sup>er</sup> de l'ordonnance électricité stipule : « *avant le 31 mars de chaque année, le gestionnaire de réseau de distribution soumet au Gouvernement un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pendant l'année précédente ainsi que les comptes y afférents. Le Gouvernement approuve ce rapport après avis de BRUGEL.* »

SIBELGA a communiqué son rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et MSP exécutées pour l'année 2018 par mail le 25 avril 2019. La version papier a quant à elle été réceptionnée par BRUGEL le 3 mai 2019.

Cet avis traite uniquement des MSP liées aux suivantes :

- gestion de l'éclairage public ;
- sécurité des installations intérieures de gaz (SIIG) ;
- conversion du gaz riche au gaz pauvre.

Pour ce qui concerne l'analyse des activités dites « sociales » (comme la gestion des clients protégés et hivernaux) pour l'exécution du programme 2018 en électricité et en gaz, elle n'a pas été réalisée dans le présent avis, mais le sera dans le rapport annuel de BRUGEL pour l'année 2018.

## 2 Gestion de l'éclairage public en voirie communale

Le gestionnaire de réseau de distribution SIBELGA, a pour mission de construire, d'entretenir et de renouveler les installations d'éclairage public sur les voiries communales et dans les espaces publics communaux, ainsi que d'alimenter en électricité ces installations.

L'objectif de SIBELGA est de fournir aux communes un réseau d'éclairage public de qualité, entretenu en bon père de famille, offrant aux citoyens bruxellois un environnement nocturne propice à la sécurité et au bien-être, tout en tenant compte de prescriptions urbanistiques et esthétiques propres à la ville.

Signalons que sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'autres acteurs participent également à la réalisation de cette tâche :

- Bruxelles Mobilité, qui assure la gestion de l'éclairage des voiries régionales ;
- Bruxelles Environnement qui s'occupe de la gestion de l'éclairage des parcs et jardins qui relèvent de sa responsabilité ;
- La Régie des bâtiments pour la gestion de l'éclairage du parc Cinquenaire.

## **2.1 Suivi budgétaire et cohérence avec la proposition tarifaire 2015-2019**

Du point de vue budgétaire, la gestion de l'éclairage public constitue la MSP la plus importante. En effet, en 2018, cette activité représente 78% du budget total « réalisé » des MSP électricité et gaz confondus.

Le budget relatif à la gestion de l'éclairage public est ventilé selon 3 postes :

- La « construction des installations » ;
- L'entretien des installations ;
- La fourniture en électricité.

Le tableau I reprend l'évolution des montants liés aux prévisions tarifaires, aux coûts budgétés et aux coûts réalisés.

Pour rappel, la décision 39 du 11/10/2016 de BRUGEL relative aux adaptations apportées à la méthodologie tarifaire du 1<sup>e</sup> septembre 2014 prévoit un mécanisme d'actualisation annuelle du poste tarifaire OSP afin, d'une part, de disposer d'un tarif qui reflète au mieux la dernière réalité connue, et d'autre part, de limiter la création de solde tarifaire. BRUGEL constatait en effet qu'il existait un décalage entre les budgets programmés et ceux « réalisés ». Depuis cette décision, les tarifs relatifs aux OSP de l'année N+1 se basent sur le budget « réalisé » de l'année N-1.

C'est ainsi que :

- le budget « Réalisé 2015 » a servi de base pour les prévisions tarifaires de 2017;
- le budget « Réalisé 2016 » a servi de base pour les prévisions tarifaires de 2018.

Les budgets « planifiés » par SIBELGA sont ceux qui sont estimés dans les programmes relatifs aux MSP. En effet, chaque année, SIBELGA introduit un programme auprès Gouvernement (et à BRUGEL) dans lequel il prévoit un certain budget pour réaliser ses missions. Le budget pour l'année 2018 inscrit dans son programme de MSP 2018 et approuvé par le Gouvernement s'élève ainsi à 25.094.628€.

Comme l'indique le tableau I, le budget « réalisé » par SIBELGA dans le cadre de la gestion de l'éclairage public pour l'année 2018 est supérieur au budget planifié de 5,3%.

Par contre, le budget « réalisé » est presque identique au budget repris dans la prévision tarifaire. Il ressort donc que la modification de la méthodologie tarifaire apportée a permis d'avoir un poste tarifaire OSP qui reflétait les coûts réalisés. Les soldes tarifaires pour cette activité sont ainsi limités.

	Prévision 2015	Programme 2015	Réalisé 2015	Prévision 2016	Programme 2016	Réalisé 2016	Prévision 2017	Programme 2017	Réalisé 2017	Prévision 2018	Programme 2018	Réalisé 2018
<b>Eclairage Public (total)</b>	<b>24.387.327</b>	<b>24.387.327</b>	<b>19.990.418</b>	<b>24.632.640</b>	<b>24.923.077</b>	<b>23.717.757</b>	<b>19.990.417</b>	<b>24.770.001</b>	<b>21.246.928</b>	<b>23.717.757</b>	<b>25.094.628</b>	<b>23.777.037</b>
<i>Entretien de l'éclairage public</i>	5.341.896	5.341.896	4.879.068	5.416.684	5.266.834	5.188.013	4.879.068	5.275.225	5.314.970	5.188.013	5.455.759	5.337.401
<i>Fourniture d'énergie pour l'éclairage public</i>	6.249.373	6.249.373	6.332.863	6.240.753	6.562.398	6.441.257	6.332.863	6.509.879	6.185.173	6.441.257	6.356.739	6.164.360
<i>Construction de l'éclairage public</i>	12.796.058	12.796.058	8.778.487	12.975.203	13.093.845	12.088.487	8.778.487	12.984.879	9.746.786	12.088.487	13.282.131	12.275.276
		Réalité vs programme	-18,0%		Réalité vs programme	-4,8%		Réalité vs programme	-14,2%		Réalité vs programme	-5,3%
		Réalité vs prévision	-18,0%		Réalité vs prévision	-3,7%		Réalité vs prévision	6,3%		Réalité vs prévision	0,2%

**Tableau I: Suivi du budget éclairage public**

Les différents postes relatifs à la gestion de l'éclairage public sont analysés aux sections suivantes.

## 2.2 La construction des installations d'éclairage public

Le poste « construction des installations » comprend :

- la construction d'installations en elles-mêmes (rénovation de luminaires ainsi que la gestion du réseau électrique spécifique qui alimente ces derniers) ;
- les activités liées aux essais sur site et à la réalisation d'études d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE).

Il s'agit du poste le plus important budgétaire puisqu'il représente en 2018 près de 52% du budget « réalisé » de cette MSP.

### 2.2.1 Construction des installations

#### ➤ Remplacement des luminaires

En 2018, 2.860 luminaires ont été installés dans le cadre de l'activité « construction » contre 2.209 en 2017. SIBELGA a également procédé à l'installation de 498 luminaires en 2018 dans le cadre de « petits travaux » (travaux effectués suite au remplacement d'un coffret, d'un endommagement causé par un tiers,...), soit 292 de moins qu'en 2017.

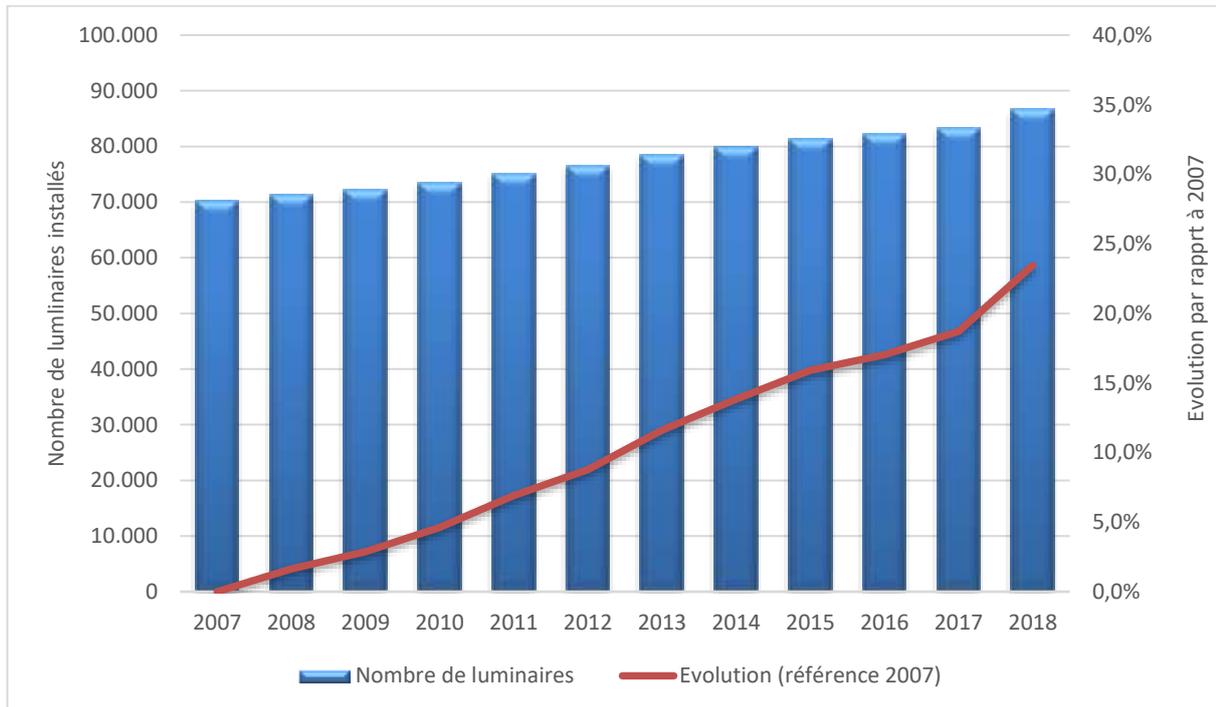
Le programme MSP pour l'année 2018 prévoyait le remplacement de 3.414 nouveaux luminaires. Le résultat est donc bien inférieur à la quantité estimée sur base d'une politique de remplacement d'environ 4% du parc par année.

Fin 2018, 86.682 luminaires composaient le réseau d'éclairage public communal bruxellois, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année 2017.

La figure I permet d'illustrer l'évolution constante du nombre de luminaires depuis 2007. De 2007 à 2018, le nombre de luminaires a augmenté de 23,5%.

Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement du nombre de points lumineux lors d'un renouvellement de l'éclairage public existant, par l'extension des voiries, par la reprise d'installations (lotissements etc.), ou encore et par la volonté d'éclairer ce qui ne l'était pas toujours précédemment (par exemple, le renforcement de l'éclairage sur les passages piéton).

A l'horizon 2030, le nombre de luminaires exploités par SIBELGA pourraient s'élever à 100.000.



**Figure 1: Evolution du nombre de luminaires**

➤ Construction du réseau spécifique à l'éclairage public

Pour rappel, la technologie des réseaux dits de « 50/16<sup>1</sup> » utilisée dans les années 80 pour les avantages économiques qu'elle offrait (faire passer 4 conducteurs dans un seul câble en tranchée) présente actuellement un état de vétusté et un taux de défaillance importants dans les câbles alimentant les luminaires rendant ainsi l'exploitation de ce type de réseau difficile.

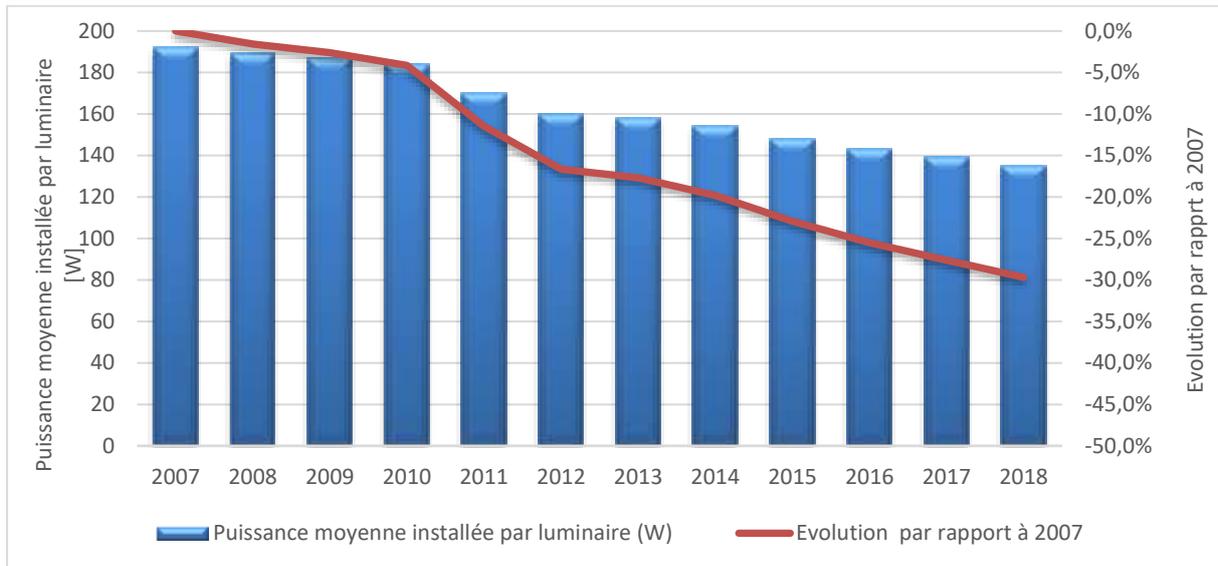
Depuis plusieurs années, SIBELGA remplace progressivement ce réseau pour en construire un dédié exclusivement à l'éclairage public. Fin 2018, 100 voiries étaient encore équipées par ce type de câble, soit 8 de moins qu'en 2017.

### 2.2.2 Amélioration de la performance énergétique des luminaires

Le renouvellement des installations opéré par SIBELGA a permis d'améliorer l'efficacité énergétique globale et ce, malgré l'augmentation constante du nombre de luminaires installés (voir figure 1). L'amélioration de la performance énergétique est illustrée à la figure 2 où l'on observe une diminution de la puissance moyenne par luminaire.

De 2007 à 2017, on peut observer une diminution de près de 30% de la puissance moyenne par luminaire. L'analyse de cette évolution met notamment en évidence le résultat de la campagne volontariste que SIBELGA a lancé en 2010 et qui vise à remplacer prioritairement les lampes les plus inefficaces d'un point de vue URE.

<sup>1</sup> 3 conducteurs de 50 mm<sup>2</sup> sont utilisés pour le réseau bas tension et un fil de 16 mm<sup>2</sup> pour le pilotage de l'éclairage public.



**Figure 2: Evolution de la puissance moyenne par luminaire**

Pour rappel, la suppression des lampes au mercure haute pression est nécessaire afin que SIBELGA puisse satisfaire aux exigences de la réglementation européenne éco-conception<sup>2</sup> qui assigne des performances minimales à atteindre pour les lampes entre autres d'éclairage public.

Comme l'indique le tableau 2, les lampes à vapeur de mercure haute pression ne représentent plus que 0,99 % (857 lampes) du parc en 2018 alors qu'elles en représentaient plus de 10% encore en 2010.

SIBELGA indique toutefois dans son rapport que certains de ces luminaires équipés de lampes à mercure sont situés, pour des raisons historiques, sur des parcelles privées (comme des anciens terrains de football communaux notamment) et que ceux-ci, au nombre de 259, devraient à terme être rétrocédés. SIBELGA ne doit pas remplacer ces installations mais les rétrocéder aux propriétaires des parcelles privées. C'est donc un travail juridique d'une part et technique d'autre part (séparation des circuits privés des circuits éclairage public et placement d'un compteur pour prise en charge de la consommation) qui doit être entamé et qui n'est pas aisé dans la mesure où aucun de ces propriétaires privés n'est demandeur de reprendre la responsabilité de ces luminaires (et les coûts associés).

Sur base de l'inventaire des différents types de lampes qui composent le réseau d'éclairage public géré par SIBELGA, plusieurs observations peuvent être réalisées :

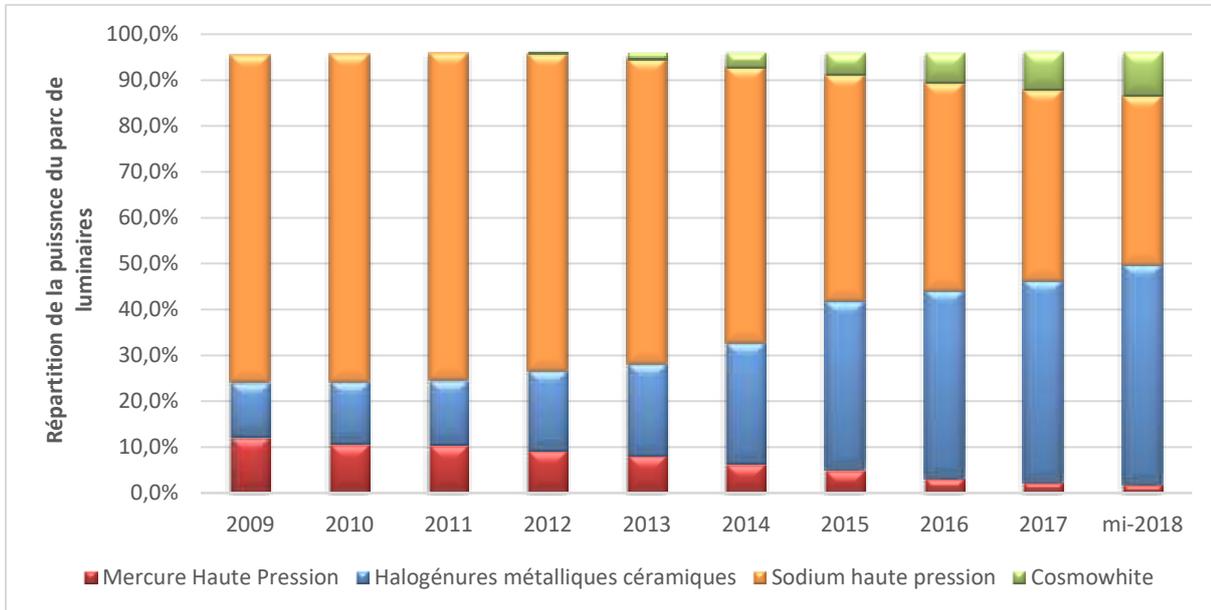
- la proportion toujours croissante des catégories de lampes les plus efficaces (la somme de lampes au sodium haute pression et lampes aux halogénures métalliques essentiellement à brûleur céramique) ;
- la diminution du nombre de l'ensemble des lampes énergivores et en particulier des lampes fluocompactes et des lampes à vapeur de mercure haute pression ;
- L'augmentation constante du nombre de lampes blanches (lampes aux halogénures métalliques).

<sup>2</sup> Directive-cadre 2005/32/CE et règlements adoptés par l'UE en vertu de celle-ci

Type de lampes	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Lampes au sodium haute pression	46 194	58,66 %	44 978	55,90%	39 307	48,08 %	32 376	38,91 %	30 067	35,82%	24.750	29,74%	21 370	24,65%
Lampes aux halogénures métalliques	21 819	27,71 %	26 199	32,56%	34 600	42,32 %	43 927	52,79 %	48 106	57,30%	54.655	65,68%	59 856	69,05%
<b>Sous-Total</b>	<b>68 013</b>	<b>86,36 %</b>	<b>71 177</b>	<b>88,47%</b>	<b>73 907</b>	<b>90,41 %</b>	<b>76 303</b>	<b>91,70 %</b>	<b>78 173</b>	<b>93,12%</b>	<b>79.405</b>	<b>95,43%</b>	<b>81 226</b>	<b>93,70 %</b>
Lampes à vapeur de mercure haute pression	6 349	8,06 %	5 176	6,43%	4 012	4,91 %	2 835	3,41 %	1 818	2,17%	1.218	1,46%	857	0,99%
Lampes fluocompactes et tubes fluorescents	2 459	3,12 %	2 000	2,49%	1 671	2,04 %	1 706	2,05 %	1 581	1,90%	1.568	1,88%	1 572	1,81%
Lampes incandescentes et halogènes	255	0,32 %	215	0,27%	208	0,25 %	201	0,24 %	177	0,21%	158	0,19%	181	0,22%
Lampes sodium de substitution mercure	204	0,26 %	203	0,25%	119	0,15 %	105	0,13 %	97	0,12%	80	0,1%	80	0,09%
Lampes mixtes	32	0,04 %	30	0,04%	32	0,04 %	31	0,04 %	26	0,03%	28	0,03%	12	27,91%
<b>Sous-Total</b>	<b>9 299</b>	<b>11,81 %</b>	<b>7 624</b>	<b>9,48%</b>	<b>6 042</b>	<b>7,39 %</b>	<b>4 878</b>	<b>5,86 %</b>	<b>3 699</b>	<b>4,41%</b>	<b>3.052</b>	<b>3,67%</b>	<b>2 702</b>	<b>3,12%</b>
Lampes à induction	596	0,76 %	546	0,68%	535	0,65 %	605	0,73 %	609	0,73%	618	0,74%	597	0,69%
Lampes au sodium basse pression	365	0,46 %	355	0,44%	349	0,43 %	346	0,42 %	289	0,34%	215	0,26%	199	0,23%
Lampes au Xénon	0	0,00 %	0	0,00%	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Diodes (LED)	480	0,61 %	753	0,94%	917	1,12 %	1 079	1,30 %	1 179	1,40%	1.515	1,82%	1 958	2,26%
<b>Sous-Total</b>	<b>1 441</b>	<b>1,83 %</b>	<b>1 654</b>	<b>2,06%</b>	<b>1 801</b>	<b>2,20 %</b>	<b>2 030</b>	<b>2,44 %</b>	<b>2 077</b>	<b>2,47%</b>	<b>2.348</b>	<b>2,82%</b>	<b>2 754</b>	<b>3,18%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78.753</b>		<b>80.455</b>		<b>81.750</b>		<b>83.211</b>		<b>83.949</b>		<b>84.805</b>		<b>86.682</b>	

**Tableau 2: Evolution des technologies de lampes dans le parc de luminaires**

La figure 3 illustre l'évolution de la répartition des 4 principaux types de lampes (en fonction de la puissance installée) depuis 2009.



**Figure 3: Evolution de la répartition en puissance des 4 plus importants types de luminaire**

La figure 3 permet d'observer clairement la diminution de la proportion des lampes à sodium haute pression (lampes à lumière jaune) qui est notamment induite par le choix de plusieurs communes d'opter pour le remplacement de celles-ci par des lampes de types blanches lors des tournées d'entretien systématique. SIBELGA indique d'ailleurs dans son rapport que le parc devrait être totalement « converti » en lampes blanches en 2022.

La figure 3 montre également la diminution de la part des lampes énergivores de type mercure dans le parc des luminaires au profit des autres lampes, plus efficiente. En effet, de 2009 à mi-2018, la puissance installée des lampes à mercure haute pression est passée de 12,2 à 1,9%.

### 2.2.3 Essais sur site et étude URE

#### ➤ **Projets en matière de « Dimming »**

Pour rappel, plusieurs projets pilotes de test de dimming sur la voirie et dans les espaces publics communaux ont été mis en œuvre par SIBELGA entre 2010 et 2012 à titre expérimentale, notamment pour comparer deux types d'utilisation du dimming : l'utilisation simple (dimming préprogrammé au sein du ballast de chaque luminaire, sur base de plages horaires déterminées et de niveaux de dimming prédéfinis) et celle complexe (préprogrammé au sein d'un contrôleur local et complété d'un système de télécommunication permettant de recevoir et d'envoyer à distance des données et des ordres de commande).

Suite aux résultats des projets menés, SIBELGA déploie progressivement depuis 2016 sur son réseau la technologie du dimming préprogrammé.

BRUGEL demande à SIBELGA de lui fournir dans ses prochains rapports (programme OSP compris) des informations précises sur l'évolution de ce déploiement (nombre d'installations équipés, nombres d'installations fonctionnelles, taux de défaillance,...).

➤ **Projets dans le domaine des LED's**

Dans son programme pour l'année 2018, SIBELGA avait prévu de réaliser des tests visant à comparer une installation d'éclairage public à base de lampes à décharge avec ballasts électroniques (installation à base de technologie classique) à une installation d'éclairage public à base de LED sur des voiries présentant des caractéristiques similaires (profil de voirie, niveau lumineux à atteindre, heures de fonctionnement, ...).

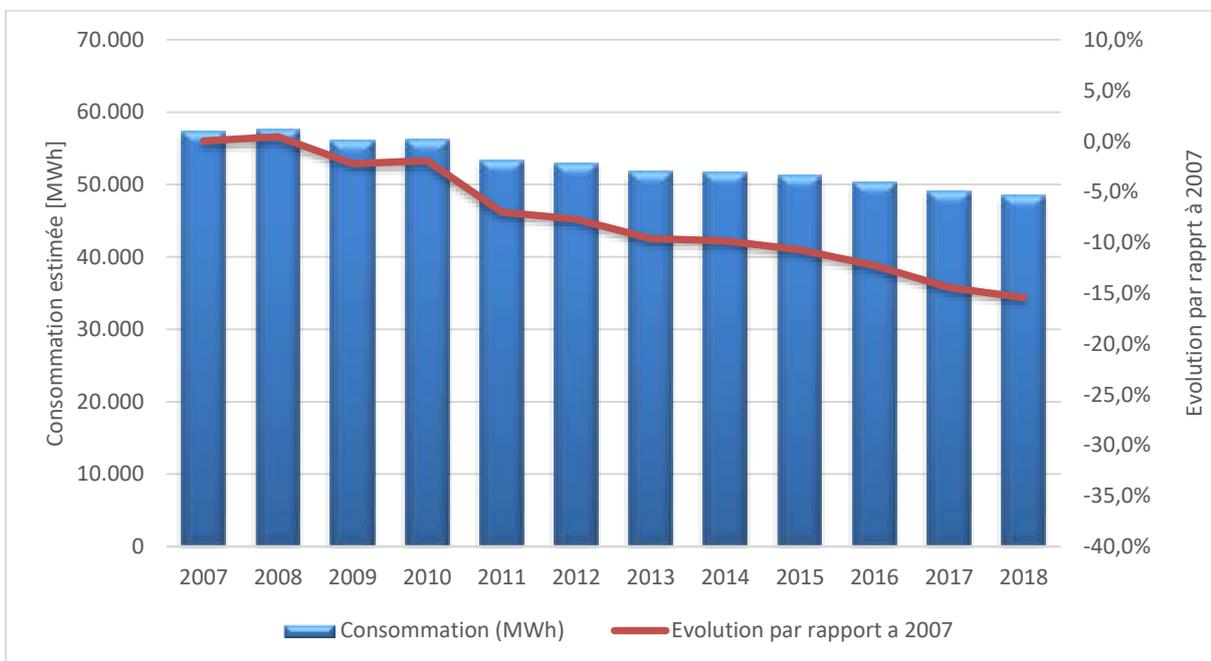
Ces tests qui ont démarrés fin 2017 (Rue Marie Christine à Laeken) s'étendront sur 3 ans. SIBELGA indique dans son rapport que des mesures ont donc bien été réalisées en 2018 mais qu'aucun résultat n'est encore disponible. BRUGEL demande à SIBELGA de lui fournir dans ses prochains rapports (programme OSP compris) des informations précises concernant les résultats de ces tests.

## 2.3 Consommation de l'électricité

Pour rappel, l'énergie consommée par les luminaires n'est pas mesurée mais, estimée en multipliant le nombre d'heures de fonctionnement par des forfaits de puissance préétablis par SYNERGRID (Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique) pour chaque type de lampe.

L'évolution de la consommation électrique des luminaires est illustrée à la figure 4.

Comme expliqué dans les rapports précédents, en 2010, SYNERGRID a revu les puissances assignées à plusieurs types de lampes sur base d'une campagne de mesure sur site ce qui a eu pour conséquence une réduction de l'ordre de 6,6% de la puissance installée du parc d'éclairage géré par SIBELGA.



**Figure 4: Evolution de la consommation en électricité des luminaires**

BRUGEL tient à souligner que l'utilisation des dernières technologies de lampes a permis à SIBELGA d'améliorer sérieusement la performance énergétique de son parc de luminaires.

Comme l'illustre la figure 4, entre 2007 et 2018, la consommation estimée à diminuer d'un peu plus de 15%

## 2.4 Entretien systématique

Les activités d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage public situées sur les voiries et dans les espaces publics communaux consistent au remplacement systématique et préventif des lampes et au dépannage des luminaires vétustes ou défectueux. Le programme de remplacement systématique des lampes est destiné à agir de manière préventive afin d'éviter des pannes et par conséquent des coûts d'intervention associés. Ce remplacement systématique est réalisé en fonction de la durée de vie moyenne des lampes. Auparavant, le remplacement des lampes dites « blanches » était réalisé tous les deux ans alors que les lampes dites « jaunes » étaient remplacées tous les trois ans.

Suite à des études et des mesures réalisées en laboratoire, SIBELGA a décidé en 2015 de diminuer la fréquence de remplacement. C'est ainsi que le rythme est passé de 2 et 3 ans pour les lampes jaunes et de 3 à 4 ans pour les blanches.

Le programme 2018 de SIBELGA prévoyait dans ce cadre le remplacement de 21.674 lampes. L'objectif a été réalisé à plus de 96%, SIBELGA ayant procédé au remplacement de 20.868 lampes.

Dans le cadre de la réalisation de son avis sur le programme des MSP pour l'année 2019, BRUGEL a demandé à SIBELGA une évaluation du changement de fréquence du remplacement systématique opéré entre 2014 et 2015.

Les coûts réels des activités d'entretien systématique et de dépannage des lampes depuis 2014 sont repris à la figure 5.

	2014	2015	2016	2017
Systematique lampes	€ 1.450.833	€ 1.054.833	€ 1.092.134	€ 1.083.076
Dépannage lampes	€ 507.616	€ 517.288	€ 521.592	€ 563.707
TOTAL	€ 1.958.449	€ 1.572.121	€ 1.613.726	€ 1.646.783

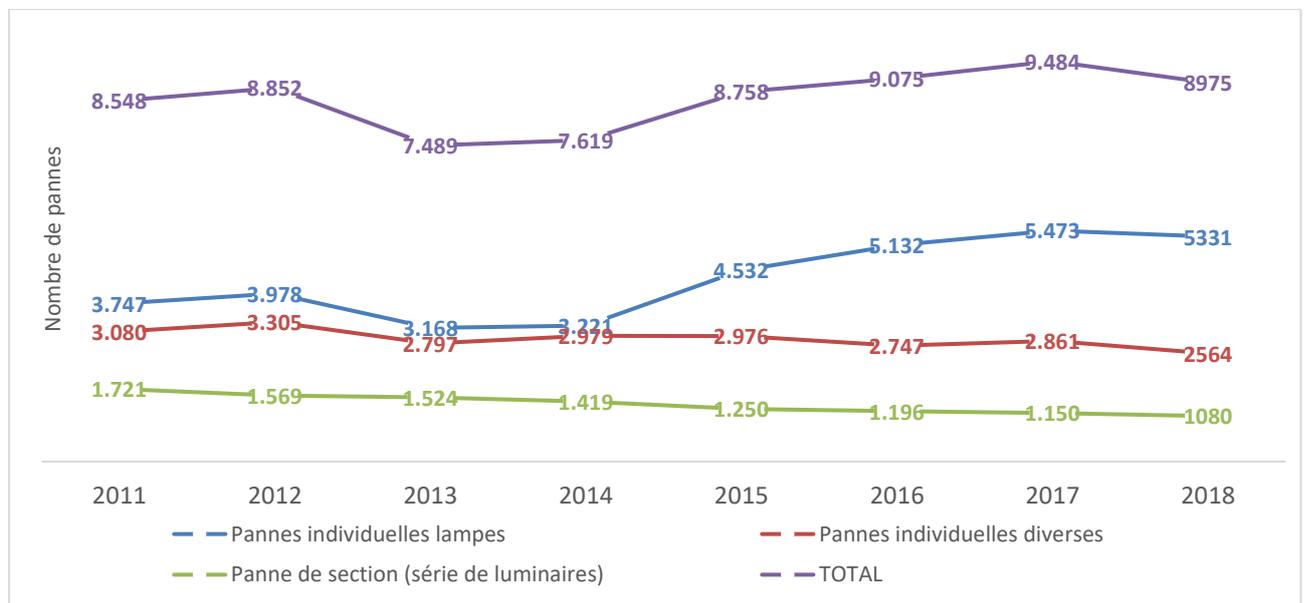
**Figure 5: Evolution des coûts relatifs aux remplacement préventif (entretien systématique) et correctif (dépannage) après le changement de fréquence**

Il ressort que depuis 2014, le coût total des activités d'entretien systématique et dépannage des lampes est inférieur à ce qu'il était en 2014, malgré un coût supplémentaire des lampes blanches et un impact potentiel des ballasts électroniques<sup>3</sup>. Les résultats de cette évaluation financière ont confirmé le positionnement de SIBELGA dans le choix d'opter pour une diminution de la fréquence d'entretien.

<sup>3</sup> Ces ballasts connaissent une défaillance supérieure aux anciens ballasts électromagnétiques et sont également plus onéreux.

## 2.5 Dépannages et dégâts aux installations

Le nombre total de pannes enregistrées en 2018 a diminué de 5,6% par rapport à 2017.



**Figure 6: Evolution des différents types de pannes<sup>4</sup>**

Le nombre de pannes individuelles de lampes (transmises aux entrepreneurs externes) apparu en 2018 est également en diminution par rapport à 2017 (-2,6%). C'est la première fois, en l'espace de 5 ans, qu'on observe une diminution. En effet, depuis 2013, ce type de panne est en constante augmentation et s'explique notamment par la diminution de la fréquence de l'entretien systématique des lampes opérée entre 2014 et 2015.

Le nombre pannes de section poursuit quant à elle sa diminution constante depuis 2011. En effet, de 2011 à 2018, on observe une diminution de 37%. Les pannes de section ont un impact important dans la mesure où elles peuvent causer l'absence d'éclairage sur toute une voirie. Une des causes de ces pannes de sections peut concerner les installations de télécommandes centralisées<sup>5</sup> (TCC).

Historiquement, les installations TCC sont la propriété du gestionnaire de réseau de transport ELIA, qui en assure le fonctionnement. Depuis quelques années, un transfert progressif de la gestion de ces installations vers SIBELGA est en cours de réalisation. Fin 2021, SIBELGA sera entièrement responsable de la gestion des TCC. Durant la période de transition, ELIA continue à gérer le signal TCC pour les zones qui ne sont pas encore couvertes par les nouvelles installations de SIBELGA. L'exploitation se fait donc de manière conjointe ; SIBELGA et ELIA ayant chacune leur « zone d'action ».

Dans ce contexte et dans la mesure où un problème sur les installations de TCC peut avoir des conséquences importantes (perte de l'éclairage de plusieurs quartiers, voir de communes), BRUGEL souhaiterait obtenir de la part de SIBELGA des informations précises sur ce type d'incident. Ces

<sup>4</sup> Les « pannes individuelles diverses » concerne des problèmes de luminaires, de poteaux, de portillon, de câbles, de coffrets, ... Elles n'ont donc a priori pas de lien avec les défaillances de lampes.

<sup>5</sup> Les TCC sont des installations qui fournissent le signal d'enclenchement automatique des lampadaires publics

informations devraient systématiquement être rapportées dans les prochains rapports et programmes de MSP.

En outre, SIBELGA propose dans son rapport une analyse du taux de dépannage. Les délais de dépannage repris dans le tableau 3 sont ceux convenus entre SIBELGA et les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce taux de dépannage, comme l'indique le tableau 3, est historiquement très bon (plus de 93% des délais respectés et ce, pour chaque type de pannes).

Toutefois, en 2018, le taux de dépannage des lampes individuelles qui sont confiées aux entrepreneurs a fortement diminué (de 97,9% en 2017 à 83,8% en 2018). SIBELGA explique ce résultat par le fait qu'un de ses deux entrepreneurs en charge du dépannage individuel des lampes a causé des dysfonctionnements d'octobre à décembre 2018, détériorant à lui seul toutes les statistiques de dépannages de 2018. La situation étant revenue à la normale début 2019.

Au vu des explications avancées, BRUGEL demande à SIBELGA quelles mesures ont été prises vis-à-vis de l'entrepreneur défaillant (pénalités,).

	Délais	Taux moyen de dépannage 2014	Taux moyen de dépannage 2015	Taux moyen de dépannage 2016	Taux moyen de dépannage 2017	Taux moyen de dépannage 2018
<b>Pannes individuelles lampes (confiées aux entrepreneurs)</b>	5 jours ouvrables	94%	93,8%	96,4%	97,9%	83,8%
<b>Pannes individuelles diverses (confiées aux techniciens SIBELGA)</b>	5 jours ouvrables	94,8%	93,3%	93,9%	96,6%	95,9%
<b>Pannes de section (confiées aux techniciens SIBELGA)</b>	2 jours ouvrables	96,3%	93,4%	96,7%	96,8%	96,3%

**Tableau 3: Délais et taux de dépannage**

## 2.6 Etude sur les synergies possibles entre acteurs qui assurent la gestion de l'éclairage public à Bruxelles

Comme indiqué précédemment, la gestion de l'éclairage public à Bruxelles est assurée par différents acteurs.

D'après les informations recueillis par BRUGEL :

- SIBELGA assure la gestion de 86.682 luminaires sur les voiries communes ;
- Bruxelles Mobilité assure la gestion d'environ 25.000 luminaires sur les voiries régionales ;
- Bruxelles Environnement assure la gestion d'environ 2.500 luminaires dans les parcs régionaux ;
- Régie des bâtiments assure la gestion d'une centaine de points lumineux dans le parc Cinquantenaire.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune synergie entre ces différents acteurs. Dans ce contexte, BRUGEL considère opportun qu'une analyse soit menée sur la manière dont la gestion de l'éclairage public est réalisée à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette analyse pourrait également évaluer si des synergies potentielles entre acteurs pourraient être profitables pour la collectivité.

BRUGEL a ainsi commencé à prendre contact auprès des différents acteurs afin de pouvoir établir les clauses techniques du cahier des charges de l'étude qui sera lancée le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et dont les résultats sont attendus pour début 2020.

Cette étude, menée à l'initiative de BRUGEL, sera réalisée en parfaite collaboration avec les administrations concernées et SIBELGA.

## 2.7 Contenu du rapport

Au vu de l'importance de la MSP relative à la gestion de l'éclairage public, tant sur le plan financier que sur le plan sociétal, BRUGEL considère que les rapports relatifs au programme et à l'exécution des MSP devraient contenir de plus amples informations sur la manière dont la gestion de l'éclairage public est assurée, ainsi que sur les flux financiers liés à cette activité.

Les informations fournies dans ce rapport sont en effet, selon BRUGEL, trop succinctes que pour pouvoir réaliser des avis éclairés et complets sur cette question.

BRUGEL souhaiterait effectivement disposer de plus amples informations notamment concernant :

- Un indicateur sur l'âge des installations existantes ;
- les types d'investissements proposés/réalisés (distinction extension et remplacement) ;
- types de luminaires/lampes installés ;
- types de luminaires/lampes remplacés ;
- les coûts unitaires des luminaires ;
- l'état d'avancement des projets stratégiques (taux de déploiement du dimming, des LEDs, du smart lighting,...)
- le détails des incidents « importants » (exemple du problème des TCC) ;
- les types de travaux facturés ;
- la collaboration avec les communes ;
- la collaboration avec les sous-traitants
- ....

BRUGEL se concertera avec SIBELGA pour évaluer comment les informations demandées pourraient être intégrées dans les différents rapports.

## 3 Sécurité des installations intérieures gaz

### 3.1 Introduction

L'ordonnance relative au gaz du 14 décembre 2006 stipule<sup>6</sup> que SIBELGA a la mission d'offrir aux ménages qui en font la demande un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel. Cette mission est remplie par le service Sécurité des Installations Intérieures Gaz (SIIG).

Les type de demandes rencontrées par SIBELGA dans le cadre de cette mission peuvent être très diverses. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous en donne quelques-uns :

- Intervention d'ouverture compteur après refus par le service dédié (qui a détecté un danger potentiel) ;
- Visites suite à une anomalie constatée sur des appareils à gaz lors d'une intervention de garde ;
- Visites préalables à l'installation de convecteurs à gaz ;
- Demande de l'inspection régionale des logements de Bruxelles suite à un constat de non-conformité ;
- Demandes des autorités communales, des services de police ou d'incendie dans le cadre d'interventions d'urgence ;
- Demandes d'éclaircissements de la part de sociétés de logements ou d'ASBL spécialisées (Santé-Habitat, Habitat & Rénovation...).

En somme, le service SIIG joue le rôle d'expert-conseil auprès des autorités publiques et de gardien du respect des normes de sécurité auprès des utilisateurs.

En 2018, il y a eu 5.262 visites pour des problèmes signalés sur les installations intérieures des clients bruxellois, soit une augmentation de 16% par rapport au nombre de visites de l'année 2017. Si l'on se réfère à 2016, le nombre de visites a même augmenté de 23%.

L'augmentation du nombre d'interventions a engendré un léger dépassement du budget planifié. Le coût de la MSP en 2018 s'élève à 722.900€ alors que le budget programmé était de 689.300€.

Les informations (très succinctes) fournies par SIBELGA dans son rapport ne permettent pas de déterminer clairement quelles sont les motifs qui expliquent l'augmentation des interventions.

Dans ses avis sur le rapport de MSP pour l'année 2017 et sur le programme de MSP pour l'année 2019, BRUGEL avait évoqué le risque d'une augmentation d'interventions du service SIIG suite à la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation à la conversion des réseaux L/H.

---

<sup>6</sup> l'article 18 de l'ordonnance paragraphe 1 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale spécifie que :

« Le gestionnaire du réseau est en outre chargé des missions de service public suivantes :

1° l'organisation d'un service de suivi de la relation avec le consommateur et la délivrance d'informations en matière de prix et de conditions de raccordement, au bénéfice des clients résidentiels;

2° la fourniture de gaz à un tarif social spécifique aux personnes et dans les conditions définies par la législation fédérale et au Chapitre Vbis;

3° un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel, au profit des ménages qui en font la demande. Le Gouvernement arrête le contenu et les conditions d'exercice de cette mission. »

BRUGEL demande ainsi à SIBELGA de lui fournir des informations sur les raisons de cette augmentation.

BRUGEL invite également SIBELGA de tenir compte de cette évolution lors de la préparation du budget relatif au programme de MSP pour l'année 2020 qu'il communiquera au Gouvernement et à BRUGEL au mois de septembre 2019.

## **4 Conversion du gaz pauvre en gaz riche**

Les articles 18 et 18bis de l'ordonnance gaz, tels que modifiés par l'ordonnance du 23 juillet 2018, apportent dans leurs dispositions de nouvelles missions de service public dans le chef du gestionnaire du réseau de distribution du gaz. Ces nouvelles missions consistent principalement en des mesures d'accompagnement du projet de conversion de gaz prévue pour la période 2020-2024. Il s'agit principalement :

- 1) de la diffusion d'une information, claire et objective, dans un délai approprié, sur les objectifs poursuivis par le plan de conversion du gaz, ses modalités de mise en œuvre et ses conséquences ;
- 2) l'élaboration et la bonne exécution d'un plan d'adaptation du réseau en vue de la conversion du réseau de gaz ;
- 3) le financement des contrôles de compatibilité et, le cas échéant, des adaptations à réaliser indispensablement sur les appareils des utilisateurs de réseau se trouvant dans la situation précaire ou fragilisée.

Dans la mesure où ces dispositions ont été insérées dans l'ordonnance gaz en juillet 2018 et que le budget des MSP pour l'année 2018 a été établi en 2017, aucun budget en 2018 n'était prévu pour la réalisation de cette nouvelle MSP dans le cadre du projet de conversion.

Toutefois, des premières actions ont dû être lancées en 2018 suite à l'approbation du plan de communication approuvé par le Gouvernement le 25 janvier 2018.

La campagne régionale d'information a ainsi été lancée en mai 2018 par l'organisation d'une conférence de presse en présence de la ministre régionale de l'Énergie, la mise en ligne d'un site web détaillé, l'organisation des sessions d'information à l'attention des acteurs relais et l'envoi d'une première communication personnelle aux URD gaz convertis en 2020.

Ainsi, les coûts pour la mise en œuvre de la MSP « Conversion du Gaz riche en Gaz pauvre » se sont élevés en 2018 à 68.137€ et sont uniquement liés aux actions de communication.

Rappelons enfin que dans son avis sur le programme de MSP pour l'année 2019, BRUGEL a conseillé le Gouvernement d'approuver le programme moyennant l'intégration des moyens d'évaluer l'efficacité de la campagne d'information sur le projet de conversion du gaz. BRUGEL considère en effet important de contrôler la bonne réception et compréhension par les utilisateurs du réseau des messages communiqués par SIBELGA.

Dans sa décision du 7 février 2019, le Gouvernement a suivi l'avis de BRUGEL en approuvant le programme des MSP pour l'année 2019 pour autant que celui-ci prévoit-t l'intégration d'un budget qui permettra d'évaluer l'efficacité de la campagne d'information sur le projet de conversion au gaz riche

## 5 Conclusion

Conformément à l'ordonnance « électricité », SIBELGA a établi un rapport sur l'exécution de toutes ses obligations et missions de service public réalisées pour l'année 2018. Ces missions découlent du programme des missions de service approuvé, après [avis \(n°232\)](#), de BRUGEL, par le Gouvernement.

Le présent avis vise à présenter une analyse des informations présentées par SIBELGA dans le cadre de la réalisation des MSP liées à l'éclairage public, la sécurité des installations intérieures de gaz et la conversion du gaz pauvre en gaz riche.

1. En 2018, et à l'instar des années antérieures, les activités liées à la gestion de l'éclairage public représentent la principale MSP de SIBELGA au regard du budget alloué. En effet, le budget réalisé pour l'éclairage public s'élève à 23.777.037€ et représente ainsi plus de 78% de l'ensemble des dépenses liées au programme des MSP d'électricité et de gaz de SIBELGA.

Globalement, les activités relatives à l'éclairage public décrites dans le rapport de SIBELGA ont été réalisées suivant le programme annoncé. Toutefois, à l'instar des années précédentes, certaines différences entre certains investissements planifiés et réalisés sont encore observées telles que ceux relatifs à l'installation de luminaires. Ainsi, en 2018, SIBELGA a procédé à la réalisation de 84% de son objectif d'installation de luminaires.

En outre, l'année 2018 est marquée par une diminution du nombre de pannes relatives aux lampes. Depuis 2013, le nombre de pannes est effectivement en constante augmentation. Cette dernière s'explique principalement par la diminution de la fréquence de l'entretien préventif (remplacement des lampes avant qu'elles ne tombent en panne) opérée entre 2014 et 2015 mais justifiée, à l'heure actuelle, d'un point de vue financier.

Compte tenu du fait que l'activité relative à la gestion de l'éclairage public au sein de la Région de Bruxelles-Capitales est répartie entre plusieurs acteurs (SIBELGA, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement et dans une bien moindre mesure, la Régie des bâtiments), BRUGEL est d'avis que la réalisation d'une analyse sur la manière dont l'éclairage public est géré à l'échelle bruxelloise serait pertinente. Cette analyse pourrait également évaluer si des synergies potentielles entre acteurs pourraient être profitables pour la collectivité. Cette analyse sera menée par BRUGEL en 2019 en collaboration avec les administrations concernées et SIBELGA. Des contacts avec les différents acteurs ont d'ailleurs déjà été entrepris dans le cadre de la préparation des clauses techniques de l'étude. Les résultats sont attendus pour début 2020.

Par ailleurs, BRUGEL considère, au vu de l'importance de la MSP relative à la gestion de l'éclairage public, tant sur le plan financier que sur le plan sociétal, que les rapports relatifs au programme et à l'exécution des MSP devraient contenir de plus amples informations sur la manière dont la gestion de l'éclairage public est assurée, ainsi que sur les flux financiers liés à cette activité. BRUGEL se concertera prochainement avec SIBELGA pour évaluer comment des informations supplémentaires pourraient être intégrées à ces différents rapports.

2. En ce qui concerne la mission de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel, BRUGEL observe, en 2018, une augmentation de 16% par rapport à 2017 du nombre de visites réalisées par le service SIIG suite à des problèmes signalés par les utilisateurs du réseau. Une partie de cette augmentation pourrait indirectement être liée aux campagnes de communication menées

par les autorités concernant le projet de conversion. Si tel est le cas, il serait nécessaire de prévoir un renforcement du budget de ce service pour les prochaines années.

3. Dans la mesure où les dispositions relatives aux nouvelles MSP concernant la conversion du gaz L en gaz H ont été insérées dans l'ordonnance gaz en juillet 2018 et que le budget des MSP pour l'année 2018 a été établi en 2017, aucun budget en 2018 n'était par conséquent prévu pour la réalisation de cette nouvelle MSP dans le cadre du projet de conversion. Toutefois, des premières actions ont dû être lancées en 2018 par SIBELGA suite à l'approbation du plan de communication approuvé par le Gouvernement le 25 janvier 2018. De ce fait, un budget non programmé de 68.137 € a été réalisé et correspond aux actions de communications.

L'analyse des activités relatives à la gestion des clients protégés et hivernaux pour l'exécution du programme 2018 en électricité et en gaz n'a pas été réalisée dans le présent avis, mais sera abordée dans le rapport annuel de BRUGEL pour l'année 2018.

Enfin, BRUGEL rappelle que l'analyse de la couverture des coûts indiqués dans le rapport par les tarifs sera réalisée par BRUGEL dans le cadre du contrôle ex post 2018 dont la décision sera publiée avant la fin de l'année 2019. BRUGEL rappelle également que la législation en vigueur interdit expressément au régulateur de mettre en place une régulation incitative pour ce qui concerne les activités relevant des MSP.

\* \*

\*